









MALGRÉ LES EFFORTS IMPORTANTS RÉALISÉS DANS LE BUT D'AUGMENTER L'OFFRE D'HÉBERGEMENT SUR MONTPELLIER, IL RESTE DIFFICILE DE TROUVER UN LOGEMENT EN VILLE CAR LA RÉGION CONNAÎT ACTUELLEMENT UNE FORTE CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE. LE PRIX MOYEN POUR UN STUDIO EST D'ENVIRON 538 EUROS ET, DANS LA MAJORITÉ DES CAS, UNE CAUTION ÉQUIVALENTE À 2-3 MOIS DE LOYER DOIT ÊTRE ACQUITTÉE.

1. CAMPUS CIHEAM-IAMM

La résidence du Campus méditerranéen héberge près de 200 personnes, principalement des étudiants et chercheurs des deux rives de la Méditerranée, et au-delà. Pour en savoir plus

3. ADRESSES UTILES

• CROUS

2, Rue Monteil BP 5053 34090 MONTPELLIER Téléphone : +33 (0) 4 67 41 50 31 Accès : tramway ligne 1 / arrêt "Boutonnet" Pour en savoir plus

Espace Montpellier Jeunesse

1, Place Francis Ponge - 34 000 Montpellier Téléphone : +33 (0) 4 34 46 68 28 <u>Pour en savoir plus</u>

La boutique logement jeunes

3, bis rue de la Vieille 34000 Montpellier Phone: +33 (0) 4 99 61 46 61 Pour en savoir plus

• CRIJ (Centre régional d'information jeunesse)

6, rue d'Obilion 34000 Montpellier Téléphone : +33 (0) 4 67 04 36 66 Pour en savoir plus

2. POUR LES 1ÈRES NUITÉES

Auberge de Jeunesse de Montpellier (Solution la moins chère)

Impasse Petite Corraterie 34000 Montpellier France Téléphone : +33 (0)4 67 60 32 22 Pour en savoir plus

Bed&Crous

Vous êtes étudiant ou enseignantchercheur? De passage à Montpellier? Le Crous de Montpellier vous propose un choix d'hébergements à des prix adaptés (21,50 € par nuit).

<u>Pour en savoir plus</u>

Hotels

Site web pour trouver un hôtel en ville Pour en savoir plus

4. COLOCATION

- Appartager.com
- Vivastreet.com
- Recherche colocation

5. CHAMBRE EN FAMILLE D'ACCUEIL

- BedyCasa
- Ou contactez-nous

























INFORMATIONS IMPORTANTES

- Habituellement une caution équivalente à 2-3 mois de loyer est demandée par le propriétaire ou l'agence immobilière au moment de la signature du contrat de location. Il ne faut donc pas oublier de prévoir un somme importante pour votre hébergement au moment de votre arrivée!
- Dans la plupart des cas, un salaire minimum est requis pour obtenir un logement. (En général, la règle appliquée est la suivante : le montant de la location ne doit pas excéder 1/3 de votre salaire mensuel perçu les 3 derniers mois.) Si vos revenus sont inférieurs au montant nécessaire, vous pouvez demander à quelqu'un de devenir votre garant (cette personne sera déclarée responsable en cas de non-paiement des loyers de votre part). Votre garant doit résider en France.
- Si vous voulez quitter votre logement, vous devez prévenir votre propriétaire ou l'agence immobilière 1 à 3 mois à l'avance selon les modalités de votre contrat de location.













